



MRC de Témiscamingue

Angliers

Béarn

Belleterre

Duhamel-Ouest

Fugèreville

Guérin

Kipawa

Laforce

Laniel (TNO)

*Latulipe-et-
Gaboury*

Laverlochère

Lorrainville

Moffet

Nédélec

*Notre-Dame-
du-Nord*

Rémigny

*St-Bruno-
de-Guigues*

*St-Édouard-
de-Fabre*

*St-Eugène-
de-Guigues*

Témiscaming

Ville-Marie

*MRC de
Témiscamingue*

Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : LA MRC DE TÉMISCAMINGUE N'ACCEPTÉ PAS DE SE FAIRE TRAITER EN VOYOU

Ville-Marie, le 4 avril 2011 – La MRC de Témiscamingue tient à réagir fermement face à l'enquête entreprise par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) concernant la gestion de ses matières résiduelles. D'emblée, la MRCT tient à affirmer qu'elle n'accepte pas les déclarations de la directrice régionale, madame Hélène Iracà. La MRCT a toujours travaillé de bonne foi dans ce dossier et est très déçue et même choquée de voir la direction régionale lui parler à travers les médias et lui proférer des menaces.

« Nous avons entrepris des démarches depuis maintenant six ans pour régulariser la situation des matières résiduelles au Témiscamingue. Depuis l'automne 2007, dans le but de se conformer à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, la MRC de Témiscamingue a investi 1 110 300 \$ pour le service de collecte sélective ainsi que l'aménagement d'un écocentre. Pour les citoyens et les entreprises, leur part s'élève à 1 555 000 \$ pour l'achat de bacs. C'est donc 2 665 300 \$ qui a été investi par les Témiscamiens afin d'améliorer la gestion de nos matières résiduelles », de mentionner le préfet de la MRC de Témiscamingue, M. Arnaud Warolin.

« De plus, afin de démontrer notre volonté à trouver une solution permanente, écologiquement et économiquement viable, nous avons fermé 12 dépôts en tranchée et en avons maintenu quatre, sur une base temporaire, le temps de développer notre projet de valorisation des matières résiduelles. Cette solution représente un coût annuel pour notre population de 1 182 000 \$. La solution proposée par le ministère, non seulement elle n'est écologiquement pas viable puisqu'elle requiert de nombreux déplacements à Rouyn-Noranda, à un coût annuel de 840 000 \$, en plus elle exige un investissement de départ des citoyens du Témiscamingue de 1 050 700 \$ pour l'aménagement d'un centre de transbordement. C'est inacceptable! », d'ajouter le préfet Warolin.

« Nous tentons depuis le départ de collaborer avec le MDDEP régional afin de nous assurer que nos plans sont conformes et acceptables d'un point de vu environnemental. Tout ce que la direction régionale trouve à faire pour nous aider est de nous menacer de nous donner des amendes qui pourraient avoisiner 500 000 \$. Nous sommes en attente d'avis du ministère depuis des mois. Depuis trois mois, les seules aides et communications qu'on a eues d'eux sont via les médias pour nous dire qu'ils nous imposeraient des amendes. Il y a des limites à se faire traiter en voyou », de déclarer M. Warolin.

La MRC de Témiscamingue développe, en collaboration avec la firme Génivar, un projet qui permettra la valorisation énergétique des matières résiduelles sur son territoire. D'une part, les matières organiques seront acheminées sur une plate-forme de compostage municipale qui sera implantée sur le site de St-Édouard-de-Fabre, site déjà utilisé pour le transfert des matières recyclables de l'ensemble des municipalités du Témiscamingue.

Ensuite, la MRCT regarde diverses avenues pour la gestion de ses déchets, que ce soit de l'incinération, la production de biocombustibles et en dernier recours, l'élimination dans un lieu d'enfouissement technique (LET). En effet, l'objectif ultime de la MRCT, en plus de gérer les déchets sur son territoire, est d'enfouir le moins de matières possible, c'est-à-dire le résidu ultime, et de valoriser l'ensemble des matières ayant un potentiel de mise en valeur.

« Comme vous pouvez le constater, nous sommes proactifs dans la recherche de solutions, toutefois, il est difficile d'en demander plus à nos citoyens. C'est pourquoi nous demandons une aide gouvernementale et à ce niveau, nous savons que nous avons l'appui du député Bernard auprès du MAMROT. Dans le fond, voici un exemple probant où le gouvernement se doit d'appliquer la disposition 4.3 de sa **Politique nationale de la ruralité**, qui prévoit une flexibilité pour les particularités régionales dans l'application des lois et des programmes gouvernementaux. Cette flexibilité ne doit pas être que sur papier, elle doit être vécue dans la réalité. Avec l'application mur à mur de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, le gouvernement va à l'encontre de la Politique nationale de la ruralité et ça la Table des maires veut envoyer un message clair, elle ne l'accepte pas. » de conclure le Préfet Arnaud Warolin.

- 30 -

Source : Tomy Boucher
Agent de développement
MRC de Témiscamingue
819 629-2829 p.34
tomy.boucher@mrctemiscamingue.qc.ca